

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAUGNAC ET
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

19

**Nombre de conseillers
présents :**

9

Nombre de votants :

10

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 OCTOBRE 2024 à 19 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire.

Membres présents : Mmes LAPORTE Corinne, ROCHETEAU Sylvia, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

Étaient excusés : Mmes ABADIE Nathalie, BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUZE Karine, DUFAU Sidonie, FILATRIAU Amélie, MILLOT Patricia, WOIRGARD Karine, MM. CHATEAU Luc, LESCOASTREYRES Thierry, MERIGUET Emmanuel.

Procurations : Mme BESTAVEN à M. CAMIADE

Date de convocation : 24 octobre 2024

Ordre du jour

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2024
2. Création d'emploi suite à un avancement de grade
3. Amortissement travaux budget principal
4. Délégations accordées à Monsieur le Maire
5. Questions diverses

0 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvia ROCHETEAU est nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024.

2 – Création d'emploi suite à un avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'emplois de :

Filière	Cadre d'emplois	Grade origine	Grade avancement
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^e classe

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

DECIDE

▪ la création, à compter du 01/11/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^e classe

PRECISE

▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

3 – Amortissement travaux budget principal

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes ayant adopté le référentiel M57, se pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au *pro rata temporis*.

L'amortissement traduit en effet le rythme de consommation des avantages attendus de l'actif.

L'amortissement commence donc à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de services attendus de l'actif

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode d'amortissement au prorata temporis, commençant l'année du versement ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M57.

Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de :

- cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

En conclusion, Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :
compte 204182 : cinq ans

5 – Délégations accordées à Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer en son nom un certain nombre de compétences. Conformément à cet article L2122-23, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises :

- ✓ Document d'arpentage pour déclassement de voie communale – Guillaume TUQUOI Géomètre expert – 455 € HT
- ✓ Stores enrouleurs pour secrétariat mairie – Stores Discount – 135,72 € HT

6 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer deux groupes de travail pour prévoir la dénomination de certains chemins communaux non identifiés à ce jour, et pour la mise en place d'un règlement du cimetière.
- Monsieur Paul SCHWOB signale à Monsieur le Maire l'existence d'un transformateur non protégé et qui peut présenter un risque potentiel. Monsieur le Maire l'informe qu'une demande d'intervention sera adressée à ENEDIS.
- Madame Corinne LAPORTE informe de la prochaine intervention des agents de France Service pour la mise en place d'atelier numérique sur le premier semestre 2025. Ces ateliers auront pour objet un apprentissage aux outils numériques, comme l'utilisation de France Connect, la cybersécurité, et d'autres démarches à effectuer. Ces ateliers sont gratuits pour les usagers.

- Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 26 novembre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21 heures 10 minutes et ont signé au registre les membres présents.

Table des délibérations de la séance du 29 octobre 2024

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
BERGERAS Alain, Maire	
ABADIE Nathalie	Excusée
BESTAVEN Marie-Laure	Excusée
BIDOUZE Karine	Excusée
DUFAU Sidonie	Excusée
FILATRIAU Amélie	Excusée
LAPORTE Corinne	
MILLOT Patricia	Excusée
ROCHETEAU Sylvia	
WOIRGARD Karine	Excusée
CAMIADE Régis	
CHATEAU Luc	Excusé
CHICOYE Jean-Marie	
DAMESTOY Michel	
LENTATI Daniel	
LESCASTREYRES Thierry	Excusé
MERIGUET Emmanuel	Excusé
ROSSIT Franck	
SCHWOB Paul	

